

2026

Charte

2041

Projet stratégique
Les ambitions



Parc
naturel
régional
Livradois-Forez

30 mars 2023

SOMMAIRE

Introduction	2
Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant	3
Orientation 1.1 : S’ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l’entraide et de la coopération	3
Orientation 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	4
Orientation 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	6
Orientation 1.4 : Vivre mieux et sobrement	8
Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	9
Orientation 2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels ...	10
Orientation 2.2 : Modérer l’usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes.....	11
Orientation 2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	13
Orientation 2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l’identité locale.....	15
Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire	17
Orientation 3.1 : S’organiser collectivement pour gérer la ressource forestière, support de richesses patrimoniales et la valoriser localement au profit du territoire	17
Orientation 3.2 : Promouvoir une agriculture support d’alimentation locale, favorable à la biodiversité, respectant les structures paysagères et permettant aux agriculteurs de vivre de leur revenu	19
Orientation 3.3 : Pérenniser un tissu d’activités économiques attractif et varié.....	21
Orientation 3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines.....	23

Introduction

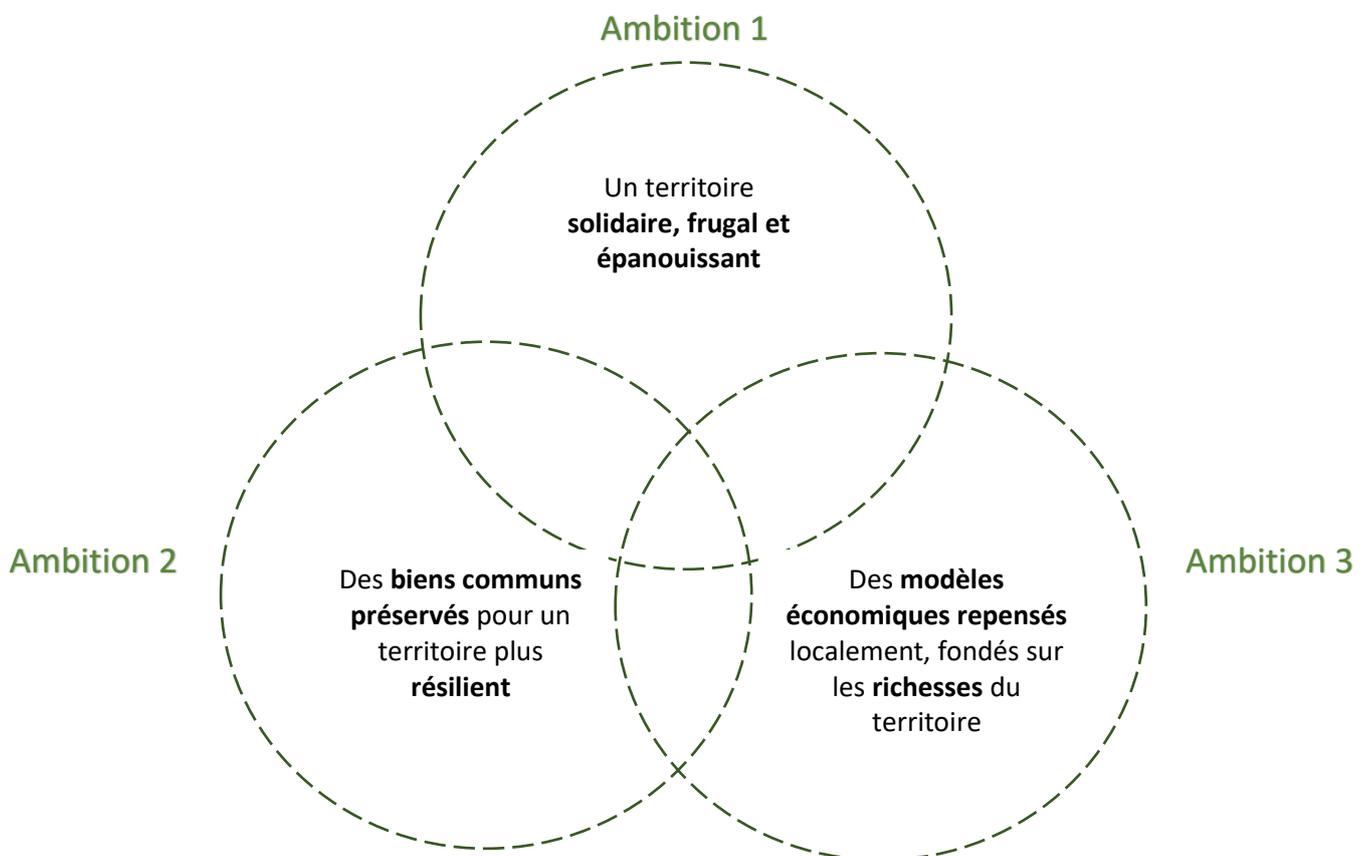
Dans la continuité de la Charte 2011-2026 qui s'était donnée pour ambition « d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement », la Charte 2026-2041 aspire au même objectif, dans une période de dérèglement et de mutation profonde au plan écologique, climatique, énergétique et social.

Les temps d'échanges avec les forces vives du territoire dans le cadre de la préparation de ce projet stratégique ont confirmé cette volonté d'une alternative aux modèles de développement actuels et la nécessité de trouver le juste équilibre entre le plafond environnemental et le plancher social, pour assurer qualité environnementale et justice sociale à l'échelle du Livradois-Forez.

La résolution des préoccupations quotidiennes des habitants et des inégalités sociales du territoire sont des préalables nécessaires au déploiement d'une stratégie de lutte ou d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Il s'agit de penser les politiques publiques et sociales en adéquation avec les nécessités de transition écologique, alimentaire, énergétique et climatique.

Les ambitions portées par cette nouvelle Charte sous-tendent un plus grand respect des patrimoines et des ressources qui permettront de garantir une plus grande résilience, notamment aux effets du dérèglement climatique, mais également d'offrir la qualité de vie recherchée et de répondre aux besoins essentiels des habitants. Elle vise également à développer, à l'échelle locale, une nouvelle approche des modèles socio-économiques, pour davantage de liens réciproques entre les habitants et ce qui les entoure.

Trois grandes ambitions interdépendantes sont ainsi formulées :



Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

Le partage, l'entraide et la solidarité entre les personnes et entre les territoires sont de mise pour cette ambition qui vise à vivre mieux sur ce territoire où résorption de la pauvreté et renforcement de l'esprit du Commun sont des défis majeurs à relever pour entraîner le plus grand nombre dans les transitions climatique, écologique, alimentaire et énergétique. Des liens sociaux renforcés, une meilleure conscience des enjeux environnementaux sont les objectifs ciblés pour donner du sens à la mobilisation et à l'action, indispensables à un avenir meilleur.

Le choix de la frugalité est indispensable, avec l'envie qu'elle soit bien vécue et qu'elle constitue une opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles pratiques. Le Livradois-Forez se propose d'être exemplaire en termes de frugalité, positionnement qu'il déclinera sous différentes formes (énergétique, foncière notamment) et qui nécessitera d'expérimenter de nouveaux modes de vie en quête d'épanouissement personnel et collectif.

Orientation 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

- **Le lien social comme levier du « mieux vivre » en Livradois-Forez**

En dépit d'une faible densité de population et d'une importante dispersion de l'habitat, le Livradois-Forez accueille des dynamiques collectives fortes, organisées autour d'un riche tissu associatif. À l'horizon 2041, l'ambition est de développer davantage ce tissu, de le renouveler et de soutenir son fonctionnement en réseau, qu'il s'agisse d'associations sportives, culturelles, à but social ou environnemental.

L'action des associations et des collectivités doit permettre de renforcer le dialogue entre les habitants des divers secteurs géographiques composant le territoire, entre les résidents de longue date et les nouveaux arrivants. La programmation culturelle et événementielle s'attachera à mettre en place ce dialogue et à favoriser un meilleur accueil des habitants et une plus forte attractivité.

Il s'agit également de développer des actions de médiation destinées à estomper les inégalités sociales, pour rompre avec l'isolement d'une partie de la population, en particulier les plus précaires, et de renforcer les lieux et espaces publics favorables à la mixité sociale (tiers lieux, lieux de rencontre, espaces collaboratifs).

- **Une réduction des inégalités entre les habitants grâce à des politiques locales renforcées**

Le territoire du Livradois-Forez abrite quelques populations particulièrement précaires et cette fragilité risque de s'accroître avec les mutations en cours et à venir, au plan énergétique, social et au regard de la disponibilité des ressources notamment en eau pour les usages des particuliers et pour les activités humaines. Le développement des politiques de lutte contre les inégalités sociales représente une ambition majeure de la Charte aussi bien sur le logement, l'emploi, la santé, les déplacements, l'alimentation.

Ainsi, l'amélioration de la qualité des logements, et le développement de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, seront des leviers importants pour lutter contre la précarité. L'accompagnement pour l'accès à l'emploi est à renforcer, en s'appuyant sur des expérimentations comme « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». L'objectif est également de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle en intervenant en particulier sur les quartiers, les centres-bourgs, les villages et les secteurs géographiques les plus précarisés pour faire de cette mixité un atout moteur de développement.

- ***Davantage de coopération entre collectivités et acteurs***

Suite aux récentes réorganisations territoriales et institutionnelles, l'ambition fixée dans la Charte est d'améliorer les mécanismes de coopération entre collectivités et partenaires, afin d'optimiser l'action commune au service du même espace partagé qu'est le Parc Livradois-Forez. Il s'agit notamment de mettre en cohérence et en lien dynamique les actions des communes et des établissements de coopération intercommunale qui composent le Parc et d'améliorer l'articulation avec les collectivités départementales et régionale et l'État.

La coopération, y compris au-delà des limites du Parc naturel régional, est à renforcer, en veillant en particulier à développer les échanges et actions communes avec les métropoles ou agglomérations voisines, dans une logique de complémentarité urbain-rural (en matière de services et d'équipements, de ressources, de compétences), étant entendu que des services et bénéfices réciproques sont à attendre d'une relation d'égal à égal.

L'objectif est aussi de parfaire le dialogue entre acteurs publics, acteurs économiques (réseaux d'entreprises, filières, organismes professionnels) et acteurs associatifs, y compris avec les acteurs de la formation et de la recherche, présents sur et en dehors du territoire du Parc. En mobilisant l'ensemble de ces acteurs, il s'agit d'intensifier l'échange et la valorisation d'expériences avec d'autres territoires à l'échelle régionale, nationale et internationale.

En 2041, on aura réussi si ...

- Les inégalités sociales au sein de la population du Livradois-Forez ont été réduites grâce à la mise en place de politiques sociales renforcées dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, de la santé et de l'alimentation
- Les collectivités et acteurs du Livradois-Forez coopèrent mieux et davantage, au service du développement local et de la préservation des patrimoines
- Le lien social est renforcé, avec davantage de dialogue, de lieux et opportunités de rencontre et de mixité sur le territoire

Orientation 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens

La médiation vise aussi bien à donner accès et rendre accessible la connaissance aux publics les plus larges, qu'à encourager les visions partagées sur les enjeux des transitions. La Charte du Parc Livradois-Forez est propice à l'éducation participative, la culture et la responsabilité citoyenne pour donner du sens aux actes et accompagner les changements nécessaires.

- ***De la compréhension au passage à l'acte, grâce à l'éducation au territoire***

L'ambition majeure, transversale au sein de cette Charte, consiste à renforcer la stratégie d'éducation au territoire en l'élargissant à l'ensemble des publics (scolaires, associatifs, habitants et visiteurs, et professionnels/entreprises), afin de fournir à chacune et à chacun les clés nécessaires à l'appréhension de la complexité des enjeux du territoire et ainsi permettre au plus grand nombre de participer de façon responsable à la vie citoyenne.

La connaissance du territoire et la compréhension des enjeux des transitions écologique-énergétique-alimentaire et de l'adaptation au dérèglement climatique est l'objectif à atteindre pour éveiller l'intérêt, déclencher le passage à l'action et permettre d'agir en cohérence avec ces enjeux. Un accompagnement spécifique des professionnels et des élus du territoire est à mettre en place, dans les différents domaines, afin de montrer des exemples réussis, susciter l'envie de faire autrement et soutenir les initiatives.

- ***Une offre culturelle qui maille l'ensemble du territoire***

Sous l'impulsion du Parc, à sa création en 1986, et plus récemment grâce à la montée en compétence des EPCI, les politiques culturelles se sont largement développées en Livradois-Forez. À l'horizon 2041, l'ambition de la Charte est de franchir un cap supplémentaire en matière de structuration et de professionnalisation. Il s'agit de maintenir une offre culturelle de qualité, maillée et mise en réseau, là où elle existe déjà et de l'étendre à l'ensemble du territoire. Dans le cadre du déploiement des pratiques culturelles (lecture publique, cinéma, musique notamment), la création artistique et sa diffusion auprès de tous les publics, méritent d'être confortées. En matière d'Éducation Artistique et Culturelle, le Livradois-Forez a vocation à devenir un territoire reconnu, spécifiquement sur les transitions.

La dynamique culturelle actuelle repose sur un nombre très important d'acteurs publics ou privés. Leurs initiatives font la richesse du territoire et méritent d'être soutenues. Il s'agit surtout de coordonner et de mutualiser leurs actions aux différentes échelles territoriales (EPCI, inter-EPCI, Parc). Les réseaux culturels historiques du Parc (Ciné Parc, Passeurs de mots) doivent trouver leur place dans ces nouvelles dynamiques collectives d'acteurs culturels présents sur le territoire ou à proximité.

La Charte affirme l'importance de la culture pour soutenir l'attractivité et participer à l'habitabilité du territoire, et renforcer l'inclusion sociale dans une logique de mixité. Elle propose d'appréhender la culture de manière élargie en l'articulant avec d'autres problématiques (par exemple l'urbanisme, les paysages, l'environnement, la forêt). En lien étroit avec les démarches d'éducation au territoire, elle sera un levier fort de l'évolution du Livradois-Forez.

La médiation culturelle est un vecteur pour développer et soutenir tout type d'action. En effet, la culture envisagée comme médiateur permet le développement des capacités des individus et des groupes et leur participation à la vie de la société en valorisant d'autres ressources.

- ***Des habitants davantage mobilisés dans la transition du territoire***

Les habitants du Livradois-Forez sont appelés à être moteur des transitions écologique, énergétique et alimentaire et sont à positionner au cœur de l'action et de la mise en œuvre de la Charte. Pour leur donner une place et des moyens, les actions publiques doivent être partagées et les politiques éducatives susciter l'engagement citoyen. La communication entre les acteurs du territoire doit être optimisée et de nouvelles formes de participation à la vie citoyenne doivent être inventées.

Le Livradois-Forez est un laboratoire vivant au sein duquel les initiatives citoyennes sont nombreuses en termes de mobilités, d'entraide, de culture, d'énergie renouvelable, d'écologie, de connaissance des dynamiques des milieux naturels et d'alimentation. Elles demandent à être davantage valorisées et accompagnées. Les associations peuvent être le relais indispensable des objectifs de la Charte du Parc auprès des citoyens. L'ambition est d'offrir à la population les meilleures conditions pour un engagement réussi.

En 2041, on aura réussi si ...

- Les différents acteurs, dont la population, agissent en cohérence avec les enjeux des transitions écologique et énergétique.
- L'offre culturelle est de qualité, maillée et mise en réseau sur l'ensemble du territoire, accessible à tous et est portée par des acteurs qui coordonnent leurs actions.
- Les habitants sont partie prenante des transitions, sont impliqués dans la vie citoyenne et acteurs des décisions collectives.

Orientation 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

- ***Des pratiques plus sobres***

Au regard de l'urgence climatique, le territoire s'engage résolument dans l'impérieuse nécessité de réduire ses consommations d'énergie, notamment fossiles. Le Livradois-Forez s'inscrit dans la trajectoire donnée par les orientations régionales, qui équivaut à une réduction substantielle des consommations d'énergie (réduction de 30% par rapport à 2015 à l'horizon de la Charte). Cela nécessite la mise en place et la généralisation de pratiques beaucoup plus sobres, que ce soit pour habiter (rénovation des logements), se déplacer (transport de personnes et de marchandises), se nourrir ou pour d'autres postes de consommation tels que l'industrie, le transport de marchandises, l'agriculture, l'éclairage public.

Les défis sont importants pour accroître significativement la performance énergétique des bâtiments, notamment des logements et réduire la précarité énergétique des ménages. Les expérimentations en matière de déplacements alternatifs à la voiture individuelle viseront à trouver des solutions différentes suivant les distances et les types de trajets (contraint ou non) et adaptées aux caractéristiques inhérentes aux territoires ruraux (topographie, habitat dispersé, distances).

Faire mieux sans mettre à mal les ressources et les patrimoines, est le nouveau positionnement qui guidera la réorganisation des différents postes de dépenses énergétiques, en cherchant davantage de mutualisation et de sobriété des usages. Il s'agira d'assurer une information ciblée et un accompagnement efficace auprès de la diversité des acteurs pour trouver et mettre en place des alternatives moins consommatrices d'énergie.

- ***Un mix énergétique basé sur les ressources locales mobilisables***

Dans le but de réduire l'empreinte carbone du territoire, le développement accéléré de la production d'énergies renouvelables (combiné avec la réduction des consommations et des pratiques plus sobres) est collectivement souhaité. Cela devra se faire dans le respect des ressources locales disponibles et mobilisables, de la préservation des paysages, des écosystèmes et des patrimoines et dans des proportions adaptées aux besoins du territoire. L'objectif est d'atteindre un taux d'énergie renouvelable d'environ 50% dans la consommation énergétique à l'horizon 2041 (15% en 2020).

Si les petites unités de production, notamment d'électricité, sont à privilégier pour répondre à la fois à des enjeux techniques (disponibilité des réseaux) et d'intégration architecturale ou paysagère, il s'agira de définir les conditions favorables au développement des énergies renouvelables et plus particulièrement d'identifier les sites propices (ou zones d'exclusion) et les modalités d'implantation d'équipements (réglementation, Charte) notamment pour les plus conséquents. L'installation de grands équipements de production d'énergie renouvelable (éoliennes, centrales photovoltaïques au sol ou agrivoltaïsme, hydroélectricité, méthanisation) ne pourra se faire, ni aux dépens des espaces naturels, agricoles et forestiers ni au détriment des continuités écologiques et des paysages.

La filière photovoltaïque sur toiture est particulièrement attendue pour répondre aux besoins en énergie électrique qui seront démultipliés d'ici 2041.

D'autres énergies, pour l'électricité comme pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, telles que la géothermie de faible profondeur, le bois-énergie, le solaire thermique sont à mobiliser pour assurer le mix énergétique du Livradois-Forez en prenant en compte leurs capacités réelles de production.

La ressource en bois n'étant pas sans limite, il ne s'agit pas de développer davantage le bois-énergie mais d'optimiser l'utilisation de la ressource en raisonnant la proportion consacrée à l'énergie et celle qui doit être réservée à d'autres usages (bois-construction par exemple).

Les modèles de portage économique des projets qui engendreraient un meilleur bénéfice pour les habitants seront à privilégier/à expérimenter et à développer : projets collectifs, autoconsommation collective ou individuelle.

- ***Des pratiques et des aménagements adaptés aux effets du dérèglement climatique***

Le maintien des capacités de stockage du carbone est un préalable pour le Livradois-Forez dans l'adaptation au dérèglement climatique. Les importantes surfaces de prairies naturelles et forestières ainsi que la présence de nombreuses tourbières et milieux humides, constituent des puits de carbone non négligeables mais qui ne peuvent suffire à enrayer le phénomène. Il faudra procéder à des changements notables de pratiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi s'adapter aux multiples conséquences que sont, entre autres : l'augmentation des risques naturels et sanitaires, la raréfaction de la ressource en eau, la modification des rendements agricoles et forestiers. L'accompagnement des acteurs est fondamental pour faire évoluer les aménagements et les pratiques (y compris les modèles économiques), pour préserver la capacité de stockage du carbone par les écosystèmes et imaginer d'autres possibilités pour davantage de résilience.

En 2041, on aura réussi si ...

- Des pratiques plus sobres sont mises en place et généralisées pour réduire les besoins en carbone, notamment en termes de mobilités alternatives et de construction, sur l'ensemble des postes de dépenses énergétiques
- Un mix énergétique basé sur des ressources locales s'est développé et garantit en partie l'autonomie énergétique du territoire dans le respect des paysages, de la biodiversité et du patrimoine
- Le territoire et ses acteurs contribuent à l'atténuation des effets du dérèglement climatique et ont adapté leurs pratiques en conséquence

Orientation 1.4 : Vivre mieux et sobrement

- ***Une offre de logements diversifiée qui valorise le foncier bâti et le bâti existant***

Le Livradois-Forez dispose de suffisamment de foncier bâti et de bâti existant, ancien et vacant, de friches et de résidences secondaires sous-occupées pour répondre aux besoins en logements de ses habitants, de manière cohérente avec la recherche d'une plus grande sobriété foncière. Tirer pleinement partie de cet atout suppose que les dynamiques de revitalisation des centres-bourgs et de rénovation soient renforcées et accompagnées.

La production de logements sur du foncier bâti ou dans le bâti ancien nécessitera de concilier qualité architecturale et patrimoniale avec les attentes des habitants en termes de fonctionnalité, de lumière, de sobriété énergétique, tout en préservant les écosystèmes et les paysages et en intégrant la problématique de raréfaction de la ressource en eau.

Face à l'évolution des caractéristiques des populations (vieillesse, réduction de la taille des ménages, budgets contraints), l'ambition est de maintenir les conditions d'accès au logement sur tout le territoire avec une diversité d'offre et de coût en tenant compte des nouvelles façons d'habiter (habitat intergénérationnel ou participatif, colocation) et de produire des logements (comme l'auto-rénovation accompagnée).

L'utilisation de matériaux locaux, bio ou géo-sourcés et de techniques adaptées aux rénovations et aux constructions seront largement développées grâce à la formation des acteurs du bâtiment.

- ***Une offre de services innovante, adaptée aux modes de vie et aux besoins des ménages, diversifiée, de proximité et accessible à tous***

Le maintien d'une offre de services de qualité et accessible représente une problématique forte à l'horizon 2041, dans un contexte de faible densité et de renchérissement du coût des déplacements. L'ambition est de conforter le maillage d'équipements et de services publics (santé, éducation notamment) et de pôles de services à la personne : action sociale, enfance et petite enfance mais également de loisirs (sport, culture, musique).

L'amélioration de l'accès aux soins est un objectif prioritaire, que ce soit pour la médecine générale ou spécialisée, en renforçant en priorité l'offre de soins sur le territoire. En complément, le territoire s'appuiera sur la coopération avec les pôles de santé voisins et le développement de la télémédecine.

Il s'agit également de consolider l'offre des autres services de première nécessité (commerces de proximité, offre itinérante) en l'organisant à l'échelle des bassins de vie principaux mis en exergue dans les SCoT, et de développer des lieux de vie en soutenant les initiatives locales, comme les tiers-lieux, les espaces collaboratifs ou de lien social.

La desserte numérique du territoire représente également une condition préalable et nécessaire pour l'accès aux services dans un objectif d'égalité de traitement de la population. Pour autant, les choix d'implantation des équipements et des infrastructures numériques devront être pensés en garantissant la préservation des caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire et la santé des habitants.

- ***Une offre de mobilités alternatives, pour une moindre dépendance à l'autosolisme***

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, l'ambition est de favoriser des modes de vie induisant des besoins en déplacement réduits. Il s'agit avant tout de rationaliser les trajets, en renforçant la proximité logements - services - emplois, en développant le télétravail, des espaces de travail collaboratifs et en mutualisant les déplacements.

En concertation avec les collectivités compétentes, une offre coordonnée de mobilité est à penser et à développer à l'échelle du Livradois-Forez dans une logique de complémentarité entre bassins de vie situés en totalité ou en partie sur le territoire.

L'objectif est, en particulier, de développer des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme, adaptées aux différents secteurs géographiques du territoire, en diversifiant les modes de déplacement : transport à la demande et/ou multi-usages, autostop organisé, autopartage. Le développement des modes actifs (piéton et cyclable) représente également une priorité.

Enfin, la Charte réaffirme le maintien des infrastructures ferrées existantes (emprises, rails et ouvrages), en premier lieu la ligne ferroviaire du Livradois-Forez entre Peschadoires et Darsac et celle entre Thiers et Boën-sur-Lignon, afin de permettre leur utilisation à l'avenir pour différents usages qui restent à définir (itinéraire cyclable, transport de marchandises).

- **Un cadre de vie plus sain**

En accord avec les concepts intégrateurs établissant un lien entre le bon fonctionnement des écosystèmes et la santé humaine, l'objectif est de maintenir, pour les habitants du Livradois-Forez, des conditions de vie favorables à leur santé et à leur bien-être. Cela implique un renforcement des politiques sectorielles pour garantir la qualité de l'eau potable, des logements, de l'alimentation, des loisirs. Cela nécessite également une convergence des politiques d'aménagement du territoire permettant de réduire l'exposition des habitants aux différents risques (inondations, incendies, mouvement de terrain, risque industriel), nuisances acoustiques et pollutions (de l'eau, des sols, lumineuse, électromagnétique). Il s'agit aussi de réduire les expositions environnementales impactant la santé des habitants et celles des écosystèmes. À ce titre, la santé sera pleinement prise en compte dans les programmes d'aménagement et d'urbanisme (formes urbaines, modes constructifs, types de matériaux).

En 2041, on aura réussi si ...

- L'offre de logements est diversifiée, adaptée aux besoins des ménages, et appuyée sur les patrimoines bâtis et architecturaux préservés
- Une offre de services suffisante, accessible et pérenne existe sur le territoire, adaptée aux nouveaux modes de vie et aux besoins des ménages
- Les besoins en déplacements sont réduits et les solutions de mobilités plus diversifiées, dans une logique de réduction de la dépendance du territoire à l'autosolisme
- Le cadre de vie offert aux habitants est plus favorable à leur santé et celle de l'environnement, par la réduction des risques et des nuisances

Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

Les biens communs du Livradois-Forez correspondent aux différentes fonctions remplies par les patrimoines (naturels, paysagers, architecturaux, immatériels) et ressources (eau, sol, vent, soleil) du territoire, dont les usages sont partagés et sont nécessaires à la vie et à l'épanouissement de chacune et chacun.

La Charte a pour ambition de préserver durablement ces biens communs, dans leur diversité et leur qualité, aussi bien pour leurs valeurs intrinsèques que pour les nombreux bénéfices apportés, notamment par des sols fonctionnels, une ressource en eau en quantité et qualité, des espaces naturels diversifiés et fonctionnels, des espaces paysagers de qualité et multisensoriels, des savoir-faire utiles.

La préservation de ces biens communs permettra une meilleure adaptation aux effets du dérèglement climatique, mais ces biens communs seront soumis, eux-mêmes, à des évolutions qu'il conviendra d'accompagner tout en veillant à conserver durablement leur singularité.

Orientation 2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

- ***Des milieux naturels remarquables et des espèces patrimoniales préservés***

Parce que le territoire porte une responsabilité dans le maintien de milieux naturels remarquables (tourbières, landes, sapinières, vallée glaciaire, cours d'eau et milieux aquatiques) et la présence d'espèces patrimoniales (saumon atlantique, moule perlière, crapaud sonneur à ventre jaune, chouette chevêche, chat forestier, pie-grièche grise, truite fario, écrevisse à pieds blancs), la Charte vise à renforcer leur préservation, leur gestion et leur valorisation, par des outils adaptés en réponse aux pressions exercées et aux contextes locaux.

L'optimisation de la gestion des espaces naturels remarquables, en superficie et en pratique, sera recherchée pour garantir le maintien et la fonctionnalité des habitats naturels les plus menacés et des espèces patrimoniales. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles zones de protection forte sur certains sites naturels remarquables (jusqu'alors peu protégés), permettra de contribuer localement aux objectifs des stratégies et programmes nationaux en faveur des aires protégées et de la biodiversité.

- ***Des milieux agricoles, aquatiques, forestiers et urbains supports de biodiversité***

L'ambition en faveur de la biodiversité ne s'arrête pas aux sites emblématiques, mais vise à maintenir et renforcer l'intérêt écologique de l'ensemble des milieux agricoles, forestiers, aquatiques et urbains, par deux orientations majeures : le développement de pratiques respectueuses et favorables à la biodiversité et la restauration des fonctionnalités écologiques dégradées.

Au regard des surfaces concernées, l'amélioration des pratiques agricoles et sylvicoles en faveur des écosystèmes et de la biodiversité apparaît prioritaire. Cela nécessite un accompagnement des professionnels pour davantage de prise en compte de l'intérêt des milieux et notamment des prairies naturelles ou des forêts anciennes par exemple.

Malgré une apparente préservation, certains milieux et continuités écologiques nécessitent d'être restaurés pour davantage de fonctionnalités et de bénéfices apportés pour la nature et pour l'homme. En priorité, les milieux humides et les cours d'eau doivent retrouver leurs multiples fonctions, par la restauration des berges, la suppression des obstacles, le recul des résineux par exemple. Le déploiement de la trame de vieux bois, l'amélioration de la transparence écologique de certaines

infrastructures et le renforcement de la trame noire contribueront globalement à l'amélioration des fonctionnalités écologiques des écosystèmes et au maintien des espèces.

Plus largement encore, il s'agit de renforcer la prise en compte de la nature quotidienne et des trames verte, bleue et noire dans l'aménagement du territoire et les différentes activités humaines pour démultiplier les services rendus par la nature et contribuer activement à la reconquête de la biodiversité.

- ***La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques : une ambition collective***

Encore trop souvent considérée comme un enjeu secondaire et une affaire de spécialistes, la biodiversité et les continuités écologiques souffrent de la méconnaissance des multiples intérêts associés à leur préservation. L'ambition de la Charte est d'inverser cette tendance et de faire en sorte que l'ensemble des décisions prises et des actions réalisées par chaque acteur du territoire, convergent vers cette ambition collective.

Pour développer cette culture commune, des temps de dialogue, de partage de connaissances et d'expériences seront nécessaires. Il s'agira notamment d'améliorer la connaissance des dynamiques écologiques pour adapter les outils de protection et de gestion, mais surtout de transmettre ces connaissances de manière adaptée selon les publics et les contextes.

L'accompagnement des acteurs économiques et de l'aménagement vise à susciter un intérêt grandissant. La mise en place d'instances de discussion sur des sujets sensibles (arrivée du loup, présence du cerf, loisirs motorisés dans les espaces naturels, pression des coupes sur les forêts anciennes, espèces invasives) permettra d'aborder de manière apaisée les conflits d'usages.

En 2041, on aura réussi si ...

- Les milieux naturels remarquables et les populations d'espèces patrimoniales se maintiennent et sont en bon état de conservation grâce à une protection et une gestion adaptées
- L'intérêt écologique des milieux agricoles, forestiers et naturels a été amélioré et renforcé par la mise en œuvre de pratiques durables et équilibrées
- La préservation de la biodiversité est devenue une ambition collective pour les différents acteurs suite à la mise en place d'un accompagnement adapté à chacun
- Tous les projets portés par le syndicat mixte du Parc, ses membres et ses partenaires reposent sur une approche globale tenant compte de la biodiversité et des continuités écologiques (TVBN)

Orientation 2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes

- ***Une ressource en eau suffisante, en qualité et quantité, en lien avec des milieux aquatiques gérés durablement***

Malgré le positionnement du territoire en tête de bassin versant, la ressource en eau se fait rare car totalement dépendante des précipitations. Afin d'anticiper de possibles conflits à venir, compte tenu de la rareté croissante de la ressource en eau, la Charte vise à rééquilibrer l'usage de cette ressource en fonction de sa disponibilité pour ne pas hypothéquer l'avenir, la gérer collectivement et de manière partagée tout en évitant les atteintes radicales à l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

Il s'agira, dans un premier temps, de se doter d'une vision globale et partagée de la ressource en eau mobilisable, intégrant une solidarité amont/aval au sein des bassins versants dans et au-delà du périmètre du Parc. Il s'agira ensuite de mieux gérer ensemble cette ressource ainsi que la biodiversité aquatique associée et de prioriser les usages dans le temps et l'espace. Les études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur les différents bassins versants du territoire apporteront un éclairage certain pour définir la stratégie adaptée.

L'objectif est de faire de la préservation de l'eau un défi collectif majeur en redoublant la sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs dans la rationalisation de leurs usages. Pour réduire les prélèvements, les besoins nécessitent globalement d'être réinterrogés pour faire avec moins d'eau, pour l'ensemble des usages : gestion économe de l'eau potable et des réseaux, adaptation des productions agricoles, des procédés industriels.

Sur le plan qualitatif, les efforts de réduction des pollutions industrielles, agricoles et domestiques doivent se poursuivre pour atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau selon des échéances très courtes, bien avant 2041.

- ***Des sols préservés, reconquis voire régénérés***

Sur un territoire essentiellement rural, les sols non artificialisés occupent une part importante et leurs fonctions sont à mettre en exergue : réserve en eau, réservoir de biodiversité, potentiel agronomique, stockage du carbone. La qualité des sols et notamment des milieux humides doit être mise en avant et préservée au regard de leurs fonctions entre autres, de réservoirs utiles pour la ressource en eau. Pour autant, ces fonctions et les caractéristiques des sols restent insuffisamment prises en compte par les activités économiques et les politiques d'aménagement.

L'objectif est d'aboutir à une meilleure connaissance et reconnaissance de l'intérêt des sols, en mettant notamment en application la réduction de l'artificialisation des sols prévue à l'échelle nationale. La Charte accompagne l'évolution des pratiques en matière d'urbanisme pour que tout nouveau projet d'équipement ou d'aménagement puisse être réalisé par la rénovation de locaux vacants ou sous-utilisés, par la reconquête des friches et par de nouveaux usages des espaces déjà artificialisés.

Il s'agit également de préserver les capacités des sols par des pratiques agricoles adaptées, voire de restaurer les sols en superficie et en qualité. Ainsi, seront développées des actions de désartificialisation, de « désimperméabilisation », de dépollution ou de renaturation par des approches écosystémiques et des pratiques régénératrices (ou tout au moins limitant les intrants chimiques et la perturbation des horizons notamment).

- ***Des ressources du sous-sol exploitées avec parcimonie, dans une logique de réemploi des matériaux***

Le Livradois-Forez dispose de nombreuses ressources en matériaux (basalte, granit entre autres) et d'éventuelles ressources minérales dont l'intérêt pourrait être croissant dans un avenir proche, dans la mesure où la forte demande mondiale sur les matières premières fait apparaître de nouveaux enjeux de mobilisation des ressources locales. Au regard des grandes qualités patrimoniales du territoire, les conditions d'extraction (mines et carrières) méritent donc d'être mieux définies pour une exploitation parcimonieuse sur le territoire, en cohérence avec la préservation des milieux naturels.

Par ailleurs, pour freiner cette course à l'utilisation sans fin des ressources, la Charte a pour ambition d'améliorer les capacités de déconstruction, de recyclage (notamment *in situ*) et de réemploi des matériaux sur le territoire, afin de réduire les extractions mais aussi le déplacement des matériaux sur des distances importantes. Cet objectif s'inscrit plus largement dans une politique de réduction des déchets, toutes filières confondues, pour limiter l'empreinte environnementale des activités humaines et ne pas compromettre l'avenir du territoire.

En 2041, on aura réussi si ...

- Une ressource en eau suffisante, en qualité et quantité, est garantie pour assurer les besoins essentiels du territoire, dans un contexte de raréfaction de sa disponibilité
- Les multiples fonctions des sols sont reconnues pour leurs intérêts et les sols non artificialisés ont été épargnés, voire reconquis et régénérés
- Les ressources du sous-sol ont été exploitées avec parcimonie et dans le respect des patrimoines naturels et paysagers

Orientation 2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

- **Une culture paysagère partagée pour la préservation, la gestion et la valorisation des biens communs paysagers**

La préservation et la valorisation des paysages représentent une ambition majeure à l'horizon 2041. Il s'agit de protéger l'ensemble des biens communs paysagers (patrimoine rural et industriel, panoramas, points de basculement), de développer une culture commune sur la compréhension des paysages (leur diversité, leurs richesses et leurs fragilités) et de renforcer le sentiment d'appartenance. Dans la continuité des travaux engagés sur la vallée de la Dore, l'objectif est de déployer des réflexions transversales sur les paysages emblématiques du territoire, en croisant les enjeux de paysage avec d'autres sujets majeurs pour les prochaines années, comme la trame verte et bleue, l'énergie, les mobilités.

Les structures paysagères caractéristiques du Livradois-Forez sont à protéger en priorité, au même titre que les éléments emblématiques des paysages comme les cols, les massifs, les vallées, les grands panoramas et les points de vue, les « entrées du Parc ». L'enjeu est d'aller au-delà de ces paysages emblématiques et de renforcer la préservation des espaces patrimoniaux vernaculaires communs, comme les coudercs et les chemins patrimoniaux, à une échelle plus locale.

La préservation du ciel étoilé, qui constitue un bien commun important pour le territoire, nécessite de travailler sur la réduction de l'éclairage nocturne public et privé.

- **Des paysages préservés face aux pressions agricoles, forestières et urbaines.**

L'ambition de la Charte est de limiter les pressions sur les structures paysagères, en agissant en premier lieu sur les pratiques agricoles et forestières. Il s'agit en particulier d'entretenir la qualité des paysages ouverts et de conserver la diversité des motifs paysagers en adaptant les pratiques de gestion actuelles. Le maintien de l'élevage, la préservation de la trame verte et bleue, la protection et la gestion qualitative des haies et des lisières dans les paysages agricoles sont autant de leviers à activer pour atteindre cet objectif.

Concernant plus spécifiquement les paysages forestiers, il convient d'éviter les ruptures paysagères, telles que les coupes rases et les plantations rectilignes ou mono-spécifiques, et de protéger les structures paysagères (sapinières, hêtraie-sapinières, chânaie-hêtraies).

Enfin, la maîtrise des pressions liées à l'urbanisation se traduit en premier lieu par une reconquête des espaces dégradés (publicité dans et hors agglomération, extensions de bourgs non maîtrisées notamment) mais également à travers une amélioration de la qualité des projets de rénovation en

s'appuyant davantage sur la connaissance et la valorisation de l'architecture vernaculaire, les matériaux locaux et les techniques adaptées au bâti ancien. Pour l'ensemble des nouveaux aménagements, notamment des espaces publics, la priorité est donnée à des projets sobres, respectueux des patrimoines et particularités du paysage et valorisant les ressources (matériaux, végétaux).

- **Des paysages vivants, mieux valorisés au profit des habitants et visiteurs**

L'appropriation des paysages par les habitants et les visiteurs est indissociable des actions de sensibilisation et de préservation. Il s'agit, en particulier, de mettre davantage en évidence les paysages dans les politiques culturelles, touristiques ou de services pour mieux les faire connaître. Cette valorisation peut passer par le développement d'outils de découverte dédiés, mais aussi par l'intégration de la question paysagère dans les politiques locales (loisirs, culture, itinérances, activités de pleine nature, services aux habitants).

La mise en valeur des paysages liés à l'eau et aux milieux aquatiques (étangs, zones humides, vallées) sera renforcée et l'accessibilité (physique et sensorielle) de ces points de fraîcheur sera améliorée, compte tenu d'un attrait grandissant en raison des évolutions climatiques.

Considérant que les paysages sont vivants, les aménagements ne sont pas proscrits : d'éventuels aménagements seront réalisés en veillant à conserver la naturalité des sites. Selon l'UNESCO un paysage vivant est « un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ».

- **Des paysages supports de transitions**

À l'horizon 2041, les politiques engagées en faveur des transitions (au plan énergétique, économique, alimentaire ou des mobilités) doivent pleinement intégrer la diversité et la qualité des paysages du Livradois-Forez dans un objectif d'évolution choisie et partagée. Il s'agit de favoriser la transition énergétique dans le respect des structures paysagères locales, en accueillant dans le paysage des projets de production d'énergie intelligemment intégrés, tout en préservant fortement le foncier agricole et ses capacités de production alimentaire. Le Livradois-Forez devra se doter d'une stratégie paysagère d'accueil des dispositifs de production d'énergies renouvelables, donnant sa place au mix énergétique dans la mesure des besoins et des potentiels du territoire.

La transition alimentaire et agroécologique, en lien avec la mise en œuvre de l'outil Projet Alimentaire Territorial, prévoit d'importantes évolutions des productions agricoles et, par conséquent, de l'assolement et des paysages associés. Les paysages devront évoluer qualitativement en lien avec la transition des exploitations agricoles et avec la diversification des cultures (maraîchage, petits fruits, micro-fermes). L'objectif sera d'intégrer ces évolutions dans le respect des structures paysagères et de la trame verte, bleue et noire (haies, prés, vergers, arbres).

Enfin, le territoire devra relever le défi de la sobriété foncière au regard de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, posée à l'horizon 2050. Les évolutions attendues doivent se faire au profit de paysages urbains et villageois dont la qualité devrait croître à l'aune des projets de rénovation, de renaturation, de densification et d'amélioration progressive des franges et lisières villageoises.

En 2041, on aura réussi si ...

- Une culture paysagère partagée s'est développée pour la préservation, la gestion et la valorisation des biens communs paysagers
- Les pressions sur les structures paysagères (agricoles, forestières et urbaines) sont limitées
- Les paysages sont vivants, mieux valorisés auprès des habitants et des visiteurs
- En dynamique, les paysages ont évolué au profit des transitions du territoire (agroécologique, énergétique, alimentaire, sobriété foncière)

Orientation 2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale

- **Un patrimoine bâti reconnu pour sa diversité et valorisé par de nouveaux usages avec des restaurations adaptées**

L'ambition de la Charte est de sauvegarder les patrimoines bâtis dans leur diversité (sites archéologiques, ensembles urbains, bâti remarquable et ordinaire : religieux, industriel ou proto-industriel, agricole, logements), d'améliorer leur connaissance (inventaire), et de mettre en place des outils adaptés de protection et de valorisation (documents d'urbanisme, Sites Patrimoniaux Remarquables, guide de bourg par exemple).

L'objectif est d'accélérer la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti, dans le respect de ses caractéristiques architecturales, avec des matériaux et techniques de rénovation adaptés. Il s'agit de permettre la restructuration de ce patrimoine et d'en faire un patrimoine vivant répondant aux nouveaux besoins des habitants (confort, énergie, lumière). Cela concerne à la fois le bâti patrimonial présent dans les bourgs, notamment les plus anciens, mais également le bâti dispersé des villages, des hameaux et lieux-dits.

Afin de soutenir la transition énergétique, il s'agira également de faciliter les procédures d'implantation des équipements de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti protégé ou dans les périmètres associés.

- **Des savoir-faire économiques transmis et valorisés au service de l'innovation**

Le territoire du Livradois-Forez regorge de savoir-faire économiques, en particulier industriels (tresse, coutellerie, cartonnerie, métallurgie), sylvicoles et agricoles (produits, variétés et races locales). L'ambition est de préserver ces savoir-faire en facilitant leur transmission et surtout leur usage dans le cadre des activités locales. Il s'agit de continuer à les pratiquer et d'en faire des vecteurs d'innovation pour les activités de demain, par exemple dans le cadre de la modernisation ou de la relocalisation d'activités économiques productives.

L'objectif est de les mettre en valeur auprès des habitants et des visiteurs, en confortant ou en constituant des réseaux d'acteurs et d'équipements valorisant ces patrimoines. La mobilisation des entreprises enclines à faire découvrir leurs savoir-faire est un levier incontournable.

- **Un « récit territorial » redéployé, fondé sur les patrimoines et l'appropriation collective**

Afin de donner à voir les patrimoines du territoire et de renforcer le sentiment d'appartenance au Livradois-Forez, l'ambition est de clarifier le récit territorial, en mettant en valeur les différents pans de l'identité culturelle locale : le caractère rural, industriel et de montagne, les patrimoines immatériels (langues, musique, danse, gastronomie), les patrimoines bâtis et les savoir-faire. Il s'agit de partager à l'échelle du territoire les patrimoines communs, afin de les valoriser collectivement, de manière plus affirmée.

L'objectif est également de partager largement ce récit territorial avec les habitants et les visiteurs, en développant les outils de communication et de valorisation sous différentes formes : événements, supports ludiques, itinéraires de découverte. Cela en s'appuyant sur la mise en cohérence des nombreuses initiatives existantes, qu'elles soient portées par les collectivités ou par le réseau associatif.

Ce « récit territorial » sera le support de la communication du territoire, dans le cadre de la stratégie d'attractivité du territoire développée en lien avec la marque collective « Livradois-Forez ». La nécessité est de réunir les forces vives de ce territoire pour collectivement accroître la notoriété du Livradois-Forez : fédérer et regrouper les efforts de promotion, mettre de la cohérence dans la communication du territoire, accroître l'efficacité collective de la communication. La marque Livradois-Forez est un des outils mobilisables, elle porte les valeurs et la singularité du Livradois-Forez.

En 2041, on aura réussi si ...

- Les patrimoines bâtis sont rénovés et les techniques de construction traditionnelles sont réinterprétées pour une meilleure habitabilité du bâti ancien
- Les savoir-faire économiques sont encore existants, mis au service de l'innovation économique et davantage partagés auprès des acteurs et des habitants
- L'identité culturelle du Livradois-Forez est préservée, davantage mise en avant et mieux appropriée par les habitants et les visiteurs

Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

Au regard du dépassement de certaines limites planétaires (en termes de climat, de biodiversité, de sol, d'eau) et des profondes mutations sociales en cours, —phénomènes perceptibles à l'échelle du territoire—, la Charte a pour ambition de contribuer localement à une transformation des modèles économiques.

Ce changement d'orientation vise une meilleure prise en compte de la disponibilité des ressources et de la qualité des patrimoines, dans toutes les activités économiques : sylvicoles, agricoles, industrielles, touristiques. L'enjeu étant d'en disposer sur le long terme tout en bénéficiant durablement de l'ensemble des services écosystémiques (c'est-à-dire des services rendus par la nature qui permettent à la société de fonctionner) apportés par le territoire, à ses habitants et en renforçant la résilience des modèles économiques.

Le développement de l'économie circulaire et territoriale, accompagné d'une plus grande coopération entre les entreprises, permettra d'offrir de nouvelles opportunités pour créer de la richesse, le tout en valorisant davantage les ressources locales, de manière responsable et en misant sur la volonté de « produire et consommer local ».

Orientation 3.1 : S'organiser collectivement pour gérer la ressource forestière, support de richesses patrimoniales et la valoriser localement au profit du territoire

- **Une même vision d'avenir partagées par les acteurs de la forêt et du bois**

Territoire l'un des mieux pourvus en ressource bois au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Livradois-Forez bénéficie d'un panel d'acteurs forestiers riche et diversifié. Mais, à ce jour, ils ne partagent pas de stratégie commune de gestion et valorisation durable de cette ressource précieuse, malmenée par les effets du dérèglement climatique. L'ambition de la Charte est de fédérer ces acteurs, de l'amont à l'aval de la filière, autour d'une même vision prospective et globale de l'avenir de la forêt en Livradois-Forez, prenant en compte ses multiples fonctionnalités.

Cette vision commune doit notamment apporter des réponses au traitement des plantations résineuses issues du Fonds Forestier National (FFN) qui atteignent la maturité économique, au dépérissement des peuplements, accentué par le dérèglement climatique ainsi qu'à la valorisation des forêts feuillues à l'ouest du territoire. Elle doit également poser le cadre de nouveaux modèles économiques de valorisation locale d'une forêt reconnue comme patrimoniale au plan national. Dans ce contexte, la Charte fixe des principes de gestion durable susceptibles d'assurer la préservation des peuplements forestiers patrimoniaux.

- **Des propriétaires et des acteurs mieux organisés pour orienter les choix et optimiser les retombées locales**

Avec un foncier forestier privé très morcelé, qui couvre 93% de la surface forestière du Livradois-Forez, l'ambition de la Charte est de permettre aux propriétaires forestiers (privés comme publics) et aux élus locaux de s'organiser davantage localement. Le but est d'orienter les choix de gestion, de mobilisation et de valorisation des bois, d'optimiser les retombées économiques locales, tout en tenant compte de la place qu'occupent les espaces boisés dans la vie des habitants.

Il s'agit de réduire le morcellement du foncier forestier privé en mobilisant des solutions nouvelles et de renforcer l'implication et la formation des propriétaires forestiers privés dans la gestion de leur forêt. Les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats, Départements) seront accompagnées si

elles décident d’acquérir des propriétés forestières afin d’accroître d’ici 2041, la part de la forêt publique.

La Charte détermine les conditions pour que les acteurs de la forêt et du bois coconstruisent davantage de projets collectifs à l’échelle du Livradois-Forez.

- **Des pratiques de gestion durable déployées sur une part significative de la forêt**

La gestion de la forêt du Livradois-Forez paraît insuffisante au regard de l’importance de la ressource, tant en volume sur pied, qu’en accroissement. À l’horizon 2041, l’objectif est de déployer massivement les pratiques de gestion et d’exploitation durables, garantes de la multifonctionnalité de la forêt. Il s’agit notamment de garantir la pérennité de la ressource en bois, comme celle des richesses naturelles, paysagères et culturelles des peuplements forestiers, notamment les forêts anciennes (sapinières-hêtraies historiques).

Dans ce cadre, la Charte affirme l’importance de renforcer une sylviculture favorisant la résilience des peuplements et des écosystèmes, notamment face aux effets du dérèglement climatique et optimisant le stockage du carbone en forêt (dans le sol et le bois sur pied), afin d’accroître sa contribution à l’atténuation des effets. Elle porte également la volonté de déployer des Documents de gestion durable et d’assurer leur mise en œuvre sur au moins 30% de la surface forestière privée (contre 16,7% en 2022) et d’encourager les propriétaires forestiers à se faire accompagner par des professionnels de la gestion forestière ou à se former. À ce titre, des solutions nouvelles de gestion collective pourront être expérimentées.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de renforcer les moyens humains dédiés à la gestion de la ressource (animation forestière, conseil en gestion, diagnostic stationnel et forestier, bucheronnage manuel et travaux sylvicoles) et de créer une dynamique de formation autour de la forêt et du bois.

- **Une mobilisation des bois optimisée pour éviter les conflits et préserver les patrimoines**

La mobilisation de la ressource forestière génère de nombreuses tensions, qui se cristallisent autour des coupes rases, entre la société civile et les professionnels de la filière, parmi les habitants usagers de la forêt (randonneurs, cueilleurs de champignons, chasseurs) mais aussi au sein même de la filière. Cette tendance, observée à l’échelle nationale est accentuée par l’évolution de la propriété forestière avec une part croissante de propriétaires résidant en dehors du Livradois-Forez. Elle trouve une résonance particulière sur ce territoire, compte tenu de l’importance de la ressource et des plantations résineuses mono-spécifiques dans le paysage et de leur arrivée à maturité économique. L’ambition de la Charte est de trouver les moyens d’optimiser et d’adapter les modalités de mobilisation des bois afin d’apaiser les conflits et de préserver les écosystèmes et les paysages, tout en valorisant la ressource. Concertation et médiation entre les acteurs locaux de la filière et la société civile seront particulièrement nécessaires.

Dans ce cadre, la Charte affirme la nécessité de mieux suivre la gestion forestière afin de ne plus constater de coupes rases injustifiées. Cet objectif ne pourra être atteint qu’à travers une implication de tous (État, Départements, EPCI, Communes, propriétaires, gestionnaires, conseillers forestiers, coopératives). Il s’agit également de mieux encadrer la réalisation de nouvelles dessertes, d’éviter qu’elles ne fragmentent les écosystèmes, d’optimiser les routes et pistes existantes et les places de dépôts et de renforcer la maîtrise de l’utilisation de la voirie en amont du réseau routier.

- **Une filière bois en plein essor, fondant son développement sur la valeur ajoutée**

Même si, avec plus de 900 emplois directs, la filière bois est ancienne et bien implantée, la seconde transformation est assez peu présente. À l’horizon 2041, l’ambition de la Charte est d’augmenter le nombre d’emplois directs et indirects de la filière, du territoire et de sa périphérie immédiate, grâce au développement de produits axés sur la valeur ajoutée et les circuits-courts.

Il s'agit notamment de structurer un maillage d'entreprises à tous les stades de la filière (Entrepreneurs de travaux forestiers, 1^{re} et 2^e transformation) en veillant à impliquer les scieries de services capables de mobiliser une ressource diverse (feuillus ou résineux, des petits aux très gros bois) et en développant de nouveaux débouchés notamment pour les feuillus.

Un objectif d'excellence en termes d'organisation de la filière bois sera recherché en développant une véritable culture « bois » qui n'existe pas sur le territoire. Une ambition forte sur l'utilisation du bois dans la construction nécessite une montée en compétence et en innovation des entreprises qui transforment et mettent en œuvre le bois. Les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer. Cette stratégie doit s'accompagner d'une forte ambition en matière de formation. C'est pourquoi, la Charte affirme la nécessité de rendre attractifs les métiers du bois et de la forêt auprès des actifs et des jeunes, en leur donnant du sens au regard des enjeux socio-environnementaux. Une « école du bois en Livradois-Forez », mouvement au sein duquel s'inventerait une façon commune de penser, pourrait également être mise en place en lien avec les espaces métropolitains avoisinants.

En 2041, on aura réussi si ...

- Les acteurs de la filière forêt-bois partagent une même vision prospective et globale sur l'avenir de la forêt, prenant en compte toutes ses fonctionnalités
- Les propriétaires forestiers, publics et privés, sont mieux accompagnés et organisés pour orienter leurs choix de gestion, de mobilisation et de valorisation des bois, en optimisant les retombées économiques locales et en prenant en compte l'importance des espaces boisés dans la vie des habitants
- Les pratiques de gestion durable, garantes de la multifonctionnalité de la forêt et de la préservation des peuplements forestiers patrimoniaux, sont déployées sur une part significative de la surface forestière
- La mobilisation des bois optimisée a permis d'apaiser les conflits et de préserver les patrimoines
- Le nombre d'emplois directs et indirects de la filière bois, du territoire et de sa périphérie immédiate, a augmenté, grâce au développement d'entreprises axant leur production sur la valeur ajoutée et les circuits-courts

Orientation 3.2 : Promouvoir une agriculture support d'alimentation locale, favorable à la biodiversité, respectant les structures paysagères et permettant aux agriculteurs de vivre de leur revenu

- **Un maillage d'exploitations redéveloppé, résilient et pérenne**

La Charte du Parc vise le maintien et le développement d'exploitations agricoles rémunératrices, valorisant l'image du métier d'agriculteur, garantissant des conditions de travail optimum et portées par des dynamiques collectives propices à l'échange d'expériences.

Considérant que le renouvellement de la population agricole et la transmission-reprise des exploitations agricoles conditionnent l'avenir de l'activité agricole sur le territoire, l'ambition est d'endiguer la perte d'actifs agricoles, d'encourager la pluralité des modèles (de l'exploitation

individuelle aux modes collectifs) en cherchant, sans gaspiller les ressources, à augmenter la valeur ajoutée à l'hectare, l'autonomie décisionnelle des chefs d'exploitation et leur intégration dans la vie locale.

Le développement agricole est pensé en cohérence avec les enjeux du dérèglement climatique et les ressources disponibles et mobilisables sur le territoire (notamment en eau et en foncier). Il s'agit de faciliter l'accès au foncier agricole pour les candidats à l'installation et de veiller à ce que ce foncier ne soit pas accaparé par des investisseurs non exploitants spéculant sur sa valeur.

Afin de renforcer la collaboration entre la profession agricole et les collectivités locales, pour mettre en place des outils d'accompagnement plus performants au service des projets d'implantation, il s'agit d'accompagner l'installation-transmission, la gestion du foncier, l'organisation collective, d'espaces test et de sites d'expérimentation.

Le développement du bâti agricole devra également être maîtrisé, en valorisant en priorité le bâti inoccupé ou dégradé et en refusant les constructions qui prennent l'agriculture comme prétexte : hangar photovoltaïque, habitat isolé et/ou en mitage.

- **Des espaces agricoles préservés, au service de l'alimentation de proximité**

La préservation des surfaces agricoles constitue un préalable indispensable à l'alimentation de proximité. Il s'agit de limiter l'enfrichement et l'artificialisation et de réserver strictement les terres les plus fertiles à des usages alimentaires, et notamment le maraîchage. Les surfaces agricoles pourront être étendues sous réserve d'un dialogue préalable renforcé entre acteurs et d'une prise en compte du contexte environnemental et paysager (agroforesterie, sylvopastoralisme, reconquête de boisements gênants).

L'ambition pour 2041 est de renforcer la participation et la coopération entre l'ensemble des acteurs du système alimentaire local (agriculteurs, transformateurs, distributeurs mais aussi collectivités locales, associations et habitants) autour d'un objectif de sécurisation et de qualité de l'alimentation. Des coopérations avec les espaces urbains de proximité doivent être renforcées pour offrir des débouchés aux productions locales. Il s'agit notamment de mieux répondre aux besoins alimentaires en développant les productions en protéines végétales, maraîchage, arboriculture, petits fruits, tout en maintenant l'élevage. Au-delà des actions nécessaires de sensibilisation des consommateurs, il s'agit de rendre plus lisibles les différents enjeux de l'alimentation et de fournir aux citoyens les outils et les connaissances nécessaires à une véritable participation aux décisions concernant leur alimentation. Les productions vivrières doivent également être encouragées et développées, sous diverses formes : jardins individuels, partagés.

Enfin, l'objectif est de renforcer les filières de proximité, en développant en particulier les circuits de distribution des produits locaux et les outils de transformation existants ou nouveaux (abattoir, légumeries, conserveries, points de vente en particulier). L'accent sera mis sur l'élaboration de partenariats stratégiques, sur la qualité des liens entre les opérateurs des filières et sur l'importance d'instaurer de la confiance entre les acteurs économiques pour aboutir à une coopération transparente, équitable et pérenne.

Les collectivités et acteurs du territoire ont un rôle exemplaire à jouer quant à la promotion et l'achat de produits locaux.

- **Des pratiques et des modes de production moins consommateurs de ressources et plus favorables aux sols, à la biodiversité et au maintien d'une mosaïque paysagère diversifiée**

Une des ambitions fortes pour 2041 est de renforcer les bénéfices réciproques de l'agriculture pour la biodiversité y compris aquatique et de respecter la qualité et la fonctionnalité des sols (capital agronomique, capacité de stockage de l'eau et du carbone) tout en luttant contre la banalisation des paysages agricoles.

Pour cela, il s'agit de faire évoluer les pratiques et les modes de production, en expérimentant des solutions recourant à moins d'intrants chimiques.

Le résultat attendu est de mieux protéger et de redévelopper les structures agroécologiques (prés vergers, haies, bosquets, arbres isolés). De même, la préservation des estives et des prairies permanentes est primordiale vis-à-vis du pastoralisme et des bénéfices apportés en termes de biodiversité ; leur gestion doit être adaptée pour tenir compte des effets du dérèglement climatique.

En cohérence avec la volonté de développement d'une agriculture plus résiliente et respectueuse du bien-être animal, l'excellence environnementale est visée avec notamment le renforcement des cultures et pratiques peu consommatrices de ressources (eau, énergie, intrants, plastiques) et la prise en compte des trames écologiques.

L'ensemble de ces évolutions sera accompagné d'un travail de valorisation des signes officiels de la qualité et de l'origine du territoire (AOP, IGP, Agriculture Biologique notamment), ou d'adaptation des cahiers des charges. L'installation, la conversion et le maintien en agriculture biologique seront encouragés et accompagnés.

En 2041, on aura réussi si ...

- Le maillage des exploitations s'est redéveloppé, avec des exploitations plus résilientes et pérennes, offrant des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les agriculteurs
- Les espaces agricoles sont préservés et l'agriculture contribue plus fortement à une alimentation de proximité en cohérence avec les ressources disponibles
- Les pratiques, types et modes de production agricoles sont repensés, moins consommateurs de ressources et plus favorables à la biodiversité, au maintien d'une mosaïque paysagère diversifiée et aux continuités écologiques

Orientation 3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

- **Un développement de l'économie circulaire, dans une logique de coopération et d'économie territoriale renforcée**

En s'appuyant sur les filières qui font la spécificité de l'économie locale du Livradois-Forez, l'ambition est de poursuivre et amplifier la mise en réseau des entreprises, dans une optique d'économie circulaire. Il s'agit, par exemple, de développer la coopération entre entreprises et filières, l'économie du réemploi, la valorisation des matières premières locales et des déchets et sous-produits tels que les produits connexes des entreprises du bois. Cette mise en réseau mérite d'être pensée à l'échelle du territoire, ainsi qu'en collaboration avec les territoires voisins.

L'objectif est de conjuguer développement de l'économie circulaire et renforcement des circuits de proximité afin de faciliter la réduction de la consommation de ressources des entreprises (eau, matériaux, énergie) et de limiter leurs impacts sur l'environnement. Seront encouragées les démarches qui prennent en compte l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués (avec notamment une attention sur la fin de vie de ceux-ci), leur utilité sociale et la responsabilité des entreprises sur leurs achats.

Au-delà des préoccupations environnementales, le développement de l'économie circulaire et de proximité doit faciliter l'adaptation des activités locales face aux évolutions du marché national et international. Il s'agit alors d'offrir les conditions adaptées pour la relocalisation des activités et productions à l'horizon 2041, y compris dans le domaine industriel. Si un mouvement de réindustrialisation s'opère en France, il se fera prioritairement dans des secteurs déjà industrialisés et probablement davantage dans les petites et moyennes villes plutôt que dans les grandes métropoles. Par conséquent, le Livradois-Forez pourrait être un territoire où cette réindustrialisation s'opère si les acteurs s'en donnent les moyens (en lien avec les politiques publiques adaptées aux nouveaux besoins des entreprises - voir ci-dessous).

- **Des entreprises mieux organisées face à l'évolution des attentes sociétales**

Au regard de l'évolution récente des aspirations des actifs, des entrepreneurs et des salariés, l'ambition est d'accompagner les entreprises dans des démarches de responsabilité sociétale. Il s'agit, en particulier, de faciliter l'adaptation des pratiques en matière de conditions et d'organisation du travail (en présentiel ou à distance), de modes de management et de pluriactivité, d'égalité femmes / hommes. Il s'agit d'assurer un plus grand épanouissement professionnel, en redonnant du sens au travail.

L'objectif est également d'expérimenter de nouveaux modèles basés sur l'Économie Sociale et Solidaire, afin de devenir un territoire « à la pointe » en matière d'organisation participative, d'implication des salariés dans les prises de décision, ou encore de rémunération équitable. Ces évolutions doivent être le support d'une plus forte attractivité, que ce soit pour attirer de nouveaux salariés en cohérence avec les ressources disponibles ou pour faciliter les transmissions d'entreprises.

- **Des politiques publiques adaptées aux nouveaux besoins des entreprises**

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour accompagner et faciliter l'évolution des entreprises. L'objectif est d'améliorer l'offre de services d'accompagnement des entreprises sur le territoire, notamment en matière de coopération, de transmission, d'accès à l'immobilier (en mobilisant le foncier déjà artificialisé ou les bâtiments existants à rénover ou reconfigurer), de gestion des compétences, d'adaptation environnementale et sociale. Le but est de maintenir les filières existantes, mais aussi de renforcer le potentiel d'innovation et de création de nouvelles activités.

Il s'agit également d'améliorer la gestion des compétences au cours des prochaines années en enrichissant l'offre de formation (sur le territoire ou à proximité) et en favorisant la mobilité sociale (accès aux formations diplômantes en particulier). Au regard des besoins importants de recrutement, de transmission dans les filières locales, mais aussi du nécessaire renouvellement du tissu économique d'entreprises, le développement des politiques d'accueil d'actifs est prioritaire.

Le rôle des collectivités locales concerne en parallèle l'aménagement économique. L'objectif à l'horizon 2041 est en premier lieu d'adapter l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins des porteurs de projets, à la fois dans les centres-bourgs/centres-villes et dans les espaces économiques existants en cohérence avec l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols et de sobriété énergétique. Il s'agit de faciliter le renouvellement des espaces économiques existants (zones d'activités et friches reconverties), de rénover l'immobilier économique et de favoriser la production d'énergie renouvelable dans les projets d'aménagement

En 2041, on aura réussi si ...

- Les activités du territoire impactent moins l'environnement et s'inscrivent davantage dans un système d'économie circulaire et territoriale
- De nouveaux modèles d'organisation des entreprises se sont développés, dans une logique d'économie sociale et solidaire, répondant mieux aux attentes sociétales
- Les politiques publiques sont adaptées aux nouveaux besoins des entreprises locales, en particulier en matière d'aménagement, de services d'accompagnement, de gestion des compétences

Orientation 3.4 : Accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines

- **Un positionnement conforté sur une offre de tourisme expérientiel et responsable**

Dans le respect des valeurs des Parcs et des enjeux de préservation des patrimoines, l'ambition à l'horizon 2041 est de valoriser davantage les activités touristiques fondées sur des pratiques responsables, favorisant la découverte des patrimoines, l'échange et la compréhension des activités humaines liées au territoire.

Ce positionnement devra être porté à l'échelle du Livradois-Forez, en termes de structuration et de développement de l'offre, dans le cadre d'une stratégie partagée entre les acteurs publics et privés et tenant compte des territoires limitrophes.

Compte tenu de l'évolution des attentes et des pratiques des touristes à l'échelle nationale, l'objectif est de renforcer ou de développer l'offre d'itinérance, de voies et de services pour la pratique des activités de pleine nature.

La ligne ferroviaire du Livradois-Forez constitue toujours une infrastructure support de découverte qu'il convient de maintenir et de renforcer. L'offre de déplacements collectifs (navettes) et alternatifs vers les sites les plus fréquentés impliquera une démarche concertée et partagée entre collectivités compétentes en matière de mobilité afin de favoriser la réduction des flux les plus impactants.

- **Une destination « Parc naturel régional Livradois-Forez » affirmée**

L'objectif est de renforcer la lisibilité et de promouvoir la destination touristique « Livradois-Forez » et les spécificités de ses offres, à travers les valeurs associées au classement « Parc naturel régional » et celles de la marque collective territoriale Livradois-Forez. Pour ce faire, il s'agira de structurer, de renforcer l'information, la promotion et la commercialisation de l'offre dans une démarche de coopération entre la Maison du tourisme du Livradois-Forez et les différents offices de tourisme concernés par le territoire du Parc.

La destination Livradois-Forez devra assoir sa notoriété en adéquation avec l'évolution des pratiques (modification des conditions d'accès de certains sites naturels) et les nouvelles attentes exprimées par les visiteurs au regard des effets du dérèglement climatique (recherche de lieux de fraîcheur par exemple).

La sensibilisation des prestataires (ou des porteurs de projets) et des visiteurs à la fragilité des ressources du territoire sera également renforcée, pour que les activités touristiques et les pratiques

qui leur sont associées, soient assurées dans le respect de la préservation des espaces naturels et des patrimoines locaux (bâtimens, chemins, murets, alignements d'arbres remarquables, points de vue).

- **Une réduction des impacts des activités touristiques et de loisirs sur l'environnement**

Conformément aux principes du tourisme durable, l'objectif est d'éviter les impacts des activités de pleine nature (VTT, randonnée, escalade, bivouac...) et des loisirs motorisés sur la ressource en eau et les milieux naturels du Livradois-Forez, notamment les plus sensibles comme les Hautes-Chaumes du Forez.

Dans un souci de partage de l'espace entre les différents usages touristiques, agricoles et sylvicoles, il conviendra d'encadrer les activités les plus impactantes (traversées de cours d'eau, bruit, dérangement de la faune, érosion) et adapter les flux sur les sites les plus sensibles.

Pour cela, l'objectif est de mettre en place une stratégie d'accueil dans les espaces naturels et de maintenir ou retrouver des zones de quiétude (dont le contenu et les périmètres seront à définir en concertation avec les représentants des usagers) aussi bien pour les visiteurs que pour la faune sauvage.

Si l'objectif est de conserver la facilité d'accès aux milieux naturels qui caractérise le territoire, cette stratégie doit permettre de mieux identifier les sites à promouvoir ou non et les modalités de gestion des flux et des impacts sur les sites les plus fréquentés.

En 2041, on aura réussi si ...

- Le positionnement touristique du territoire est conforté sur le tourisme expérientiel et responsable, en accord avec les valeurs des Parcs et avec les enjeux de préservation des patrimoines
- L'offre de mobilités pour les activités touristiques et de loisirs est davantage diversifiée et la dépendance à la voiture individuelle réduite
- Les impacts des activités touristiques et de loisirs sur l'environnement sont réduits, y compris face à des augmentations potentielles de fréquentation